

## AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/22/0419/FC24.1 du 16 janvier 2025 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant l'exploitation du « Forage 2 Meyers » (FCP-603-29) à Weicherdange au nom et pour compte de Monsieur Claude Meyers.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 10 février 2025

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

